

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel et tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 29 juillet 2021, à 19 :30 heures, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Jacques Desbois, conseiller
 Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 :30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2021-07-135

AUTORISATION DEMANDE DE SOUMMISSIONS TRAVAUX DE LA T.E.C.Q. 2019-2023- RUE DU VILLAGE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à demander des soumissions via le site SEAO pour les travaux de la rue du Village dans le cadre du programme de la T.E.C.Q. selon l'estimation des coûts reçus de la firme Tetra Tech.

2021-07-136

DEMANDE D'AUTORISATION AFIN D'UTILISER UNE BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de monsieur Normand Desjardins afin de nettoyer son tracteur avant de faire des réparations au garage de monsieur Marc Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le conseil municipal a cessé d'autoriser l'utilisation des bornes fontaines à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut pas créer de précédent;

CONSIDÉRANT QU'il existe des équipements appropriés sur le marché pour les besoins de la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse la demande d'utilisation de la borne fontaine par monsieur Desjardins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2021-07-137

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :00 heures.

Roberto Blondin, maire
et secrétaire-trésorier

Yan Ritchie, directeur général

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »